

Interpellation présentée par le député :
M. Eric Bertinat

Date de dépôt : 15 mars 2011

Interpellation urgente écrite

HC Genève-Servette : Le canton paie pour l'incurie de la Ville de Genève. Qu'elle rembourse l'Etat !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre 2010, le magazine « Top Hockey » présentait le guide des équipes engagées dans le championnat de Hockey suisse pour la saison 2010-2011. Cette excellente revue nous apprenait, en page 32, que le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), finaliste étincelant de la saison précédente puisqu'il ne perdit le titre qu'au dernier match des playoff, touchera « une importante manne financière (environ 5 millions de francs au total sur deux ans), accordée conjointement par la Ville et le Canton de Genève, viendra donner un peu d'air à une structure qui en avait bien besoin ». En fait, le GSHC ne touche directement que le remboursement des frais d'infrastructure – 1,6 millions. Pour le solde, l'argent doit être versé au Genève Futur Hockey Club (GFHC), association en charge du développement des jeunes. C'est bien cette dernière qui est subventionnée.

Passé pour la contribution de la Ville de Genève dont c'est le rôle. Mais en quoi le canton doit-il subventionner le Servette HC?

Le 1^{er} février, « La Tribune de Genève » tente d'expliquer le départ précipité pour le CP Bern du chouchou du public genevois, Thomas Deruns. « Genève-Servette, de son côté, doit composer avec la politique à géométrie variable du Conseil administratif qui, par la voix de Remy Pagani, avait assuré que le déficit structurel de l'exercice en cours serait couvert. Comme il le fut en 2010. Avec la Ville et le Canton, disait-il dans *La Tribune de Genève* du 3 septembre, nous nous sommes engagés à couvrir le manque à gagner du club, qui est dû en grande partie à l'état actuel des Vernets. ».

De son côté, le canton a tenu tous ses engagements, sans dévier d'un iota de sa ligne de conduite. Parole du conseiller d'Etat Charles Beer: «Nous avons contrôlé les comptes de l'association Genève Futur Hockey Club en charge du développement du hockey sur glace – à qui nous avons versé une subvention exceptionnelle – pour nous assurer que cet argent n'alimentait pas les caisses de l'équipe professionnelle de Genève-Servette. Nous avons ensuite débloqué une aide d'urgence exceptionnelle pour combler une partie du déficit de la saison 2009-2010. Nous avons enfin offert nos bons offices pour faire avancer le dossier de la future patinoire. Mais la Ville a décidé de prendre les choses en main.»

Mais voilà. La Ville de Genève, qui est responsable des infrastructures, n'a toujours rien entrepris à ce jour, ce qui condamne MM. MacSorley et Hugues Quennec à ne pas retrouver une meilleure santé financière. Ni les travaux, pourtant si nécessaires aux infrastructures, n'ont été entrepris, ni les loges pour VIP n'ont été construites. Pertes sèches, par année, évaluées à 1,5 millions de francs pour le club. Pire : les délais sont devenus intenable puisque la saison 2011-2012 reprend début septembre. Les travaux ne seront sans doute pas faits, pour la seconde année. C'est un vrai scandale et une démonstration de l'incompétence des magistrats de la Ville de Genève.

Début 2010, les dirigeants de Genève-Servette alertent le Conseil d'Etat. Ils doivent présenter un budget à la ligue nationale de hockey et aussi satisfaire à des rôles d'un point de vue interne. Avec un découvert important, le Genève-Servette ne peut non seulement pas se présenter pour le prochain championnat, mais surtout les dettes qu'il doit assumer le conduisent directement vers une faillite. M. Mark Müller s'inquiétant de l'avenir difficile du Genève-Servette a demandé à procéder à un contrôle de la situation financière de la SA (le club) et de l'association Genève Futur Hockey. Un responsable du canton et un responsable de la Ville ont ainsi audité ces fameux comptes.

Ensuite, MM. Beer, Müller et Unger, en tant que délégation au sport de l'Etat, ont rencontré les responsables de la Ville de Genève pour se mettre d'accord sur un plan de sauvetage du club, tenant compte du fait que le propriétaire avait bien mis de l'argent dans le club. Rapidement, les responsables de la Ville comme du canton ont compris qu'il leur fallait travailler ensemble et que le plan de sauvetage devait être décidé dans l'urgence pour éviter le naufrage du Genève-Servette.

Le document commun CA Ville de Genève/CE a été approuvé par les deux Conseils et a prévu, pour le canton, les engagements suivants :

Les 1.6 millions ont été versés à la SA dans l'unique but de restituer à Genève-Servette l'avance qu'elle avait faite à la Ville de Genève pour l'équipement des panneaux et autre infrastructure au sein de la patinoire ; le GSHC a fait des travaux dans la patinoire, **lesquels relèvent de la Ville de Genève**. Ils ont versé 1.6 million qui correspond à l'infrastructure sportive communale, soit une catégorie qui figure explicitement dans l'orientation des dons du Sport-toto. S'ils n'avaient pas été dans l'urgence pour ce versement, ils auraient dû le faire à la Ville de Genève qui aurait reversé cette somme au Genève-Servette. Or, en raison de l'urgence, ils ont procédé à un versement direct à la SA, c'est-à-dire au club de ligue national à lui-même ;

Pour le canton, le versement unique de 500'000 F, provenant du Sport-toto, était destiné à l'association Genève Futur Hockey Club, tout comme une subvention pérenne de 500'000 F. Cela correspond au plan de sauvetage commun figurant dans le communiqué de presse ; il est donc public.

Les choses se compliquent car les versements annoncés de 750'000 F par la Ville de Genève et de 550'000 F provenant du fonds intercommunal, ainsi que les travaux d'infrastructure auxquels **la Ville s'était engagée, n'ont toujours pas été honorés**. La Ville a pris l'engagement de verser ce montant et de demander 550'000 F au fonds intercommunal **mais n'a fait ni l'un ni l'autre**. Elle a demandé des éléments de contrôle et de garantie alors même que le CA et le CM avaient voté ces engagements. Contrairement à la Ville, le CE a effectué son propre versement et honoré sa part des accords. Les décisions qui figuraient dans ces accords tripartites reposaient sur un audit commun ; il y a là un jeu politique dont les tenants et aboutissants lui échappent.

Il y a 3 possibilités pour maintenir un tel club dans l'élite :

Disposer d'infrastructures lui permettant de financer son activité ;

Recourir à des établissements publics autonomes, comme le fait Fribourg, pour sauver l'équipe en créant une banque cantonale Fribourg Arena, qui n'est rien d'autre qu'un moyen de subventionner le club ;

Sortir des budgets minimaux, et ainsi maintenir durablement le cap sur l'élite.

La Ville a certes demandé un crédit d'étude **mais n'a ensuite rien fait**. Les montants sont estimés à quelque 14 millions pour les travaux et ils ne savent pas encore s'il faut reconstruire une nouvelle patinoire. Il ajoute que la Ville avait conditionné toute collaboration avec l'Etat au fait que ce dernier renonce aux projets sur le Grand-Saconnex ou sur Plan-les-Ouates, car c'est

sur le site des Vernets que devait, selon elle, absolument se trouver la patinoire. La Ville devait ainsi prendre le « leadership » sur la reconstruction d'une patinoire des Vernets, **mais rien n'a été fait depuis.**

De ce fait, le club s'est trouvé dans une situation dans laquelle rien n'a bougé quant à sa capacité d'autofinancement ; **une partie des montants promis n'a pas été versée** ; ce qui a déclenché une crise importante, qui s'est soldée par le départ de deux joueurs, et, probablement, par celui d'autres précieux joueurs pour l'équipe ; cela pour alléger la masse salariale du club et pour faire face aux demandes d'exigences de la licence dès le 20 février et du contrôle comptable interne au 30 mars.

La situation n'est clairement pas bonne.

Le président du club affirme avoir mis tellement d'argent et d'énergie dans le HCGE qu'il est hors de question de le quitter. Il précise que l'on ne peut pas leur reprocher de vendre des joueurs puisqu'il leur a été demandé, dans les accords, qu'ils aient une adéquation entre leurs recettes et leurs charges. Puisque les engagements n'ont pas été honorés, ils se retrouvent dans une situation les forçant à alléger leurs dépenses ; la saison prochaine, ils vont tabler sur des joueurs plus jeunes, provenant de l'association Genève Futur Hockey, pour assurer la relève.

Sur la question de la licéité de leurs engagements, le chef du DIP s'était particulièrement réjoui d'avoir pu compter sur un rapport de la Cour des comptes au début de la législature. Il précise que la Cour avait vérifié différents éléments, dont le versement de 1.6 million. Le rapport écrit comporte une erreur dans le fait qu'il mentionne que le montant a été versé par le DIP, alors qu'il a été versé par le CE sur une décision du CE prise par un extrait de procès-verbal du CE du 16 juin 2010. La version du rapport se trouvant en ligne comporte désormais cette information corrigée.

Au niveau du CE, ils ont donc fait un contrôle comptable, ils ont honoré leurs engagements, ils ont un rapport de la Cour des Comptes qui est correct et une affectation qui correspond aux montants. Voilà l'état actuel de ce dossier.

Sauf que la somme importante prélevée par la Commission cantonale d'aide au sport devait servir au Genève Futur Hockey Club. Il n'a jamais été question pour cette association de financer des équipes professionnelles. Seul le très mauvais travail des conseillers administratifs de la Ville de Genève a obligé le Conseil d'Etat à trouver une solution d'urgence en versant au fonds cantonal d'aide au sport la somme de 1,6 million.

Il ne m'est pas possible de fermer les yeux sur un tel dysfonctionnement qui pénalise lourdement les finances de ce fonds destiné aux jeunes sportifs de notre canton. Les manquements en tous genres de MM. Pagani et Tornare ont torpillé cette affaire au point d'obliger l'Etat à intervenir. Ils ne peuvent en rester là. D'où ma question :

Est-ce que l'Etat de Genève, qui a décidé de porter la main dans la poche du fonds cantonal d'aide au sport, est disposé à réclamer cette somme pour la rendre au fonds cantonal d'aide au sport ?